

Modalités d'application du protocole sanitaire national des écoles

à partir du 2 novembre 2020

Ecole Maternelle Les Semailles

L'organisation s'est faite de manière concertée avec les personnels de l'éducation nationale et la ville de Magny le Hongre en prenant en compte **les principes généraux du Protocole Sanitaire des écoles** du ministère de l'éducation nationale. L'objectif est d'abord de garantir des conditions de santé et de sécurité pour tous.

Nous avons tous un rôle essentiel dans le retour des enfants à l'école.

Votre rôle en tant que parent

Préparer votre enfant à cette reprise :

Vous pouvez lui rappeler l'importance pour lui et pour les autres de respecter les règles sanitaires tout au long de sa journée.

Chaque jour, avant d'amener votre enfant à l'école :

- Prendre la température de votre enfant (elle ne doit pas excéder 38 °C)
- Lui faire laver soigneusement les mains
- lui mettre des vêtements permettant une entière autonomie et une distanciation sociale avec l'adulte . (chaussures à scratch, pantalons sans ceinture ni bretelles, pas de salopettes....)

Chaque jour, en récupérant votre enfant après sa journée à l'école, lavez lui les mains.

Enfin, vous vous engagez à ne pas mettre votre enfant à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou d'apparition de symptômes du Covid-19 chez votre enfant ou dans votre famille.

De même, les élèves ayant été testés positif au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positif, ou encore identifiés comme cas contact à risque ne doivent pas se rendre à l'école.

LE DIRECTEUR DOIT ÊTRE TENU INFORME dans tous les cas

afin de pouvoir lancer les procédures adéquates dans le cadre de la lutte

contre la propagation de l'épidémie.

A l'école, comme partout, le protocole sanitaire s'appuie sur 5 piliers.

1

La distanciation physique

A l'école maternelle, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves des groupes différents.

En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire...) ou dans les espaces extérieurs (cour de récréation ...)

Les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les groupes d'élèves dans l'école et les espaces de restauration.

2

Le port du masque

Tous les adultes de l'école porteront un masque en permanence.

Les enfants d'école maternelle ne devront pas porter de masque.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies. Il appartient aux parents de fournir des masques pour leurs enfants dans ce cas.

Un certificat médical sera demandé pour que l'enfant puisse porter un masque.

3

Le lavage des mains

Il sera réalisé au moins :

- A l'arrivée dans l'école avant de rentrer en classe.
- Après le passage aux toilettes
- Avant et après chaque récréation
- Avant et après chaque repas
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le midi et/ou soir **dès l'arrivée au domicile.**

4

Les gestes barrières

Les gestes barrières ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention les plus efficaces contre la propagation du virus.



5

Le nettoyage et la désinfection des locaux

Le nettoyage et la désinfection des locaux, des équipements, des sanitaires (toilettes, lavabos, robinets, chasse d'eau, interrupteurs...), les points de contact (poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampes d'escalier...) sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus.

Le nettoyage et la désinfection des tables et chaises, des points de contact seront effectués deux fois par jour (une fois à midi pendant la pause et le soir après la classe) pour tous les espaces utilisés ou lieu de passage.

Une attention particulière sera portée aux sanitaires tout au long de la journée.

Les locaux seront régulièrement aérés pendant 15 minutes au minimum (avant l'arrivée des élèves, pendant les récréations, le temps de cantine et après la sortie des classes)

Le nettoyage et la désinfection des sols, le nettoyage des poubelles et le remplacement des sacs seront assurés une fois par jour par la société de nettoyage, dans le respect des exigences du protocole sanitaire.

6

Organisation de l'école à partir du 2 novembre

A partir du 2 novembre, la limitation du brassage entre groupes d'élèves (classe, groupes de classes ou niveaux) est obligatoire.

L'organisation de la journée veillera à maintenir la distanciation sociale entre les deux groupes constitués dans l'école.

Les rentrées et les sorties

Les rentrées et les sorties se feront de façon échelonnées.

Afin de limiter au maximum les regroupements d'élèves et de parents devant l'école les entrées et sorties des classes se feront en 2 groupes aux horaires distincts.

Sur le parvis, il faudra respecter le sens de circulation et la distanciation sociale.

Le port du masque à partir de 6 ans est rendu obligatoire aux abords de l'école.

Groupe 1 : classe de MS-GS de Marie-Claire Betton et Odile Inguibert

Groupe 2 : classe de PS-GS de Mme Sandrine Mouty et PS de M. Alric

Entrées du matin : Groupe 1 : 8h20 Groupe 2 : 8h30

Sorties de la mi-journée : 11h30

Entrées de la mi-journée : 13h20 à 13h30

Sorties du soir : Groupe 1 : 16h20 Groupe 2 : 16h30

Nous vous demandons un respect absolu des horaires fixés. Si un élève rate son créneau d'arrivée, **il devra attendre à l'écart avec ses parents de pouvoir entrer sans être mêlé aux enfants d'un autre groupe**.



Les récréations

Les enfants sortiront en récréation aux horaires habituels, 10 h le matin et 15h l'après-midi, mais la cour de récréation sera divisée en deux zones, une pour chaque groupe, afin d'éviter tout brassage entre les enfants de deux groupes. Les groupes ne se croiseront pas dans les couloirs.

L'organisation de la classe :

Les enseignants et ATSEM porteront un masque.

Les portes seront maintenues ouvertes pour éviter les points de contact avec les mains.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe est permise à l'intérieur des locaux.

A la reprise de l'école, nous expliquerons aux enfants les nouvelles règles de la vie commune dans l'école, en particulier les mesures barrière et les principes de distanciation sociale.

Aucun apport d'objets de la maison n'est accepté hormis les objets habituels. (doudous, sac avec change ...)

L'organisation des temps périscolaires :

L'accueil du matin et du soir et la restauration seront assurés par la ville.

Chaque classe a un animateur attribué sur la pause déjeuner et le soir après la classe .

Les services de restauration seront organisés de façon à respecter les groupes constitués à l'école:

1er service : groupe 2 PS-GS de Mme Mouty et PS de M. Alric

2ème service : groupe 1 MS-GS de Mmes Betton et Inguibert.

Les règles de la restauration scolaire respecteront strictement les consignes sanitaires du protocole.

Le **lavage des mains** dans les mêmes conditions que lors de l'entrée à l'école sera obligatoire **avant et après** le repas. Il sera de nouveau exigé avant la rentrée en classe pour la période d'après-midi.

Les tables seront désinfectées entre chaque service.

Pour le goûter, les enfants des 2 groupes constitués seront réunis dans le réfectoire mais une distance d'au moins 1 mètre sera respectée entre les tables de chacun des groupes.

Pour l'accueil du soir, les enfants seront récupérés au centre de loisirs aux horaires habituels.

1. Chez un élève

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée (ATELIER ou dortoir) permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, l'infirmière scolaire de l'éducation nationale sera prévenue.
- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière. (**Les parents s'engagent à être joignables à tout moment**)
- ❖ Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de l'infirmière de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

Les cas contacts

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaine, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2. Chez un adulte de l'école

- ❖ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

- ❖ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

Dans cette période inédite et donc délicate à gérer, soyez assurés, une fois encore, de notre engagement le plus complet.